

bénéficier de la protection qu'offre la mesure à l'étude, cette industrie serait obligée de mettre ses livres de comptabilité à la disposition des inspecteurs du gouvernement afin que soit établie sa situation financière et économique réelle. De plus, les résultats d'une telle enquête seraient déposés à la Chambre afin que les députés puissent examiner les faits.

C'est là une proposition raisonnable, car tous les arguments qui sont ordinairement avancés par ceux qui s'opposent à ce que les livres des entreprises industrielles soient rendus publics ne valent plus rien dans ce cas-ci, car ils reviennent ordinairement à dire qu'il est injuste que les concurrents dans la même industrie bénéficient de renseignements confidentiels sur les frais de production. Ces arguments perdent leur valeur lorsque plusieurs demandes sont présentées pour qu'on applique la présente mesure, vu que dans tous les cas où une telle demande sera présentée, elle le sera certainement par l'industrie tout entière. Il ne s'agira pas d'une entreprise en particulier car elles seront toutes soumises aux mêmes conditions. Il n'est que juste que les citoyens du Canada soient renseignés au sujet de la situation financière précise de n'importe quel secteur de notre économie qui demande la protection qu'offre la mesure à l'étude.

Il ne faut pas oublier que ce que nous faisons en accordant une telle protection, c'est, à toutes fins pratiques, prendre de l'argent du gousset des consommateurs du pays en les empêchant d'acheter des produits à bon marché venant d'autres pays. Avant d'agir de la sorte, nous devons être sûrs que l'argent que nous arrachons ainsi retourne à l'ensemble des consommateurs du pays et n'aille pas entre les mains d'un petit groupe de privilégiés.

Par conséquent, bien que je sois disposé, comme le chef de notre groupe, à appuyer toute mesure législative destinée à empêcher le dumping injuste de marchandises sur nos marchés de façon à éviter le chômage des ouvriers canadiens, j'hésiterais à appuyer la mesure si je pensais qu'on pourrait plus tard s'en servir en vue d'améliorer la situation financière et les bénéfices de certaines industries canadiennes au détriment des consommateurs du pays.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas besoin de mon appui à l'égard du bill à l'étude, car il est bien capable de se défendre seul. La mesure est sage et je l'appuierai de tout cœur.

Je félicite l'honorable représentant de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) du magnifique hommage qu'il a rendu à ceux qui siègent

de ce côté-ci de la Chambre. Il a dit que nous étions des socialistes, des protectionnistes, des rouges. Il a ensuite dit que nous étions roses. J'ignore ce qu'il entend par là, mais à mon avis, les roses comptent parmi les plus belles fleurs de nos jardins. Il faut cependant les cultiver avec soin. La fleur dure longtemps et elle est bien belle; elle exhale un tel parfum que je lui conseille de s'en faire une provision.

**L'hon. M. Rowe:** Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je ne puis laisser l'honorable représentant de Fort-William donner une fausse interprétation aux paroles que j'ai prononcées hier soir. J'ai dit que son parti recevait l'appui des roses et des gens presque rouges. Je n'ai pas dit que lui et ses collègues étaient des rouges. J'ai beaucoup d'estime pour l'honorable député de Fort-William pour bien des motifs autres que certaines de ses activités à la Chambre, et je ne le qualifierais jamais de rouge. Je ne voudrais pas non plus qu'aucun de ses collègues pense que je le visais personnellement.

**M. McIvor:** Merci, seulement rose.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Je ne désire pas parler longtemps, mais je formulerai certaines remarques qui, je crois, s'imposent à l'égard du projet de loi à l'étude. On peut dire que ce projet de loi a pour but d'assurer un peu plus de protection aux industries de notre pays, c'est-à-dire, de les protéger contre le dumping, ce qu'il convient de faire, comme l'ont reconnu même des gens qui croient beaucoup au libre échange.

Cependant, un des points sur lesquels je désire appeler l'attention du ministre est celui-ci: Dans quelle mesure la protection dont nos industries jouissent actuellement sert-elle uniquement à protéger et à encourager les industries canadiennes et à assurer du travail aux salariés canadiens, et dans quelle mesure cette protection est-elle utilisée en vue de l'exploitation des consommateurs et de l'accumulation de bénéfices au profit de certaines industries manufacturières? C'est une question qu'il convient d'examiner avec le plus grand soin actuellement, à l'occasion de l'étude de tout projet de loi visant à augmenter la protection, particulièrement en ce qui concerne les industries visées dans la présente mesure.

Quiconque visite les États-Unis sait à quel prix on vend, là-bas, les appareils électriques, les automobiles, les camions et le ciment. De plus, il y a eu la récente affaire des sociétés de caoutchouc. Pour porter jugement, il faut savoir ce qui s'est passé quant à l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Douze sociétés de caoutchouc ont été